



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 13 juillet 2021

Délibération n° 231 autorisant les admissions en non-valeur

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote pour l'adoption des admissions en non-valeur supérieures à 500 euros figurant dans le tableau joint.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 13 juillet 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON VALEUR supérieures à 500 euros
Pour vote du Conseil d'administration

N° Titre	SITE	NATURE DE LA CRÉANCE	PÉRIODE	MONTANT	RESTANT DÙ	OBSERVATIONS
400397	COURTINES	Loyers impayés	2012	540,63	540,63	Étudiant étranger / NPAI/ DR infructueuses
46312	CROUS	Salaire négatif	2015	569,47	569,47	NPAI/ DR infructueuses
CSP	COURTINES	Loyers impayés	2015	617,20	617,50	Chèque sans provision / dossier vide / absence date et lieu de naissance
CSP	VILLEHARDOUIN	Loyers impayés	2013	728,57	728,57	Chèque sans provision / dossier vide / absence date et lieu de naissance / pas de garant
400354	VILLEHARDOUIN	Loyers impayés	2017	1 271,00	1 271,00	Étudiant étranger parti sans laisser d'adresse / DR infructueuses
400131	CHARBONNEAUX	Loyers impayés	2014	1 368,00	1 368,00	aucune adresse / DR infructueuses
46312	CROUS	Salaire négatif	2014	2 653,61	2 653,61	adresse inconnue/DR infructueuses

7 748,78

Les nom et prénom des redevables ont été volontairement masqués